

MINISTRE DE L'ENERGIE,  
DES MINES ET DES CARRIERES

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 12 SEP. 2024

Le Ministre

A

Monsieur le Gérant de la société  
Cadastral Mining Corporation Sarl  
Tel 70 35 41 04 / 70 36 62 13

-OUAGADOUGOU-

N° 024/0591 /MEMC/SG/DGCM

OULOBA M. Rodrigue.

23-09-2024

Tel: 70-36-62-13

Objet : Votre demande de renouvellement  
du permis de recherche dénommé  
« POSSO ».

*Monsieur le Gérant,*

J'accuse réception de votre demande, enregistrée le 31 juillet 2024, par laquelle vous sollicitez le renouvellement du permis de recherche dénommé « POSSO » de code 3899 situé dans la province du Zondoma, région du Nord.

L'instruction de votre dossier a révélé que votre demande a été introduite en méconnaissance de la réglementation minière.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 34 du Décret N°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations, la demande de renouvellement du permis de recherche est déposée au Service en charge du Cadastre minier, en quatre (04) exemplaires, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de la période de validité en cours du permis sous peine d'irrecevabilité.

La demande de renouvellement de ce permis de recherche qui devait intervenir au plus tard le 05 mai 2024, a été introduite le 31 juillet 2024 soit, quatre-vingt-sept (87) jours de retard.

Par conséquent, la demande de renouvellement est irrecevable.

Au regard de ce qui précède, je suis au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à votre demande de renouvellement.

Veuillez agréer, *Monsieur de Gérant*, l'expression de ma considération distinguée.

  
Yacouba Zabré COUBA  
Chevalier de l'Ordre du Mérite  
de l'Economie et des Finances